DEMI-JOURNEES « RECTEUR »

NON MERCI !

snes F.S.U.

Etablissement : ……

Monsieur le Recteur,

Les professeurs refusent la mise en œuvre des demi-journées de travail supplémentaires au titre du calendrier scolaire ; **celles-ci ne sont pas obligatoires puisque les textes stipulent qu'elles "pourront" être organisées**. Nous contestons donc le choix qui est fait d'activer une disposition alors que rien ne l'imposait.

Les chiffres du ministère font état de semaines de 41h de travail pour les enseignants du second degré ; c'est amplement suffisant, sauf à vouloir leur infliger une brimade inutile et contre-productive au mépris de la charge de travail croissante des collègues, en collège comme en lycée.

NOM PRENOM	SIGNATURE